

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 12 juillet 2024

**Délibération n° 2024-073-3
Séance du 11 juillet 2024**

Adhésion au comité des partenaires de
l'Agence Régionale de la Biodiversité
d'Île-de-France – ARB IdF

Le Bureau,

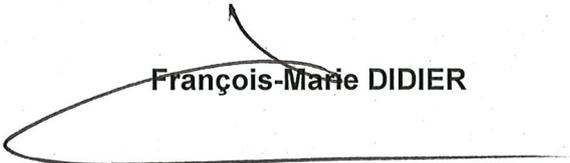
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 2 juillet 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion au comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France – ARB IdF,

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve l'adhésion au comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France – ARB IdF, dont le siège social se situe 15 rue Falguière 75015 Paris.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à ce comité.
- Article 2** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 2 500 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER